

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00217
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien être social	Dossier n°	CM-002425
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la Mine - Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et l'association « Vélocio Saint-Étienne 42 » - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichi le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Le Musée d'Art et d'Industrie est un équipement culturel structurant de la Ville de Saint-Étienne. Il développe la politique culturelle de la Ville notamment autour de ses collections phares, l'arme, le cycle et le ruban. Deuxième musée d'armes en France, le Musée d'Art et d'Industrie est riche de 8000 pièces.

L'association stéphanoise Vélocio (surnom de Paul de Vivie, figure emblématique du cyclotourisme français de la fin du XIXème et du début du XXème siècle) organise différentes manifestations cyclistes afin de valoriser les pratiques cyclistes et de partager des moments de loisirs et d'échanges, dont la journée Vélocio chaque printemps.

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne souhaite convenir d'actions en partenariat avec l'association Vélocio afin de faire connaître à un large public la figure de Paul de Vivie dit « Vélocio » et les collections de référence conservées au Musée d'Art et d'Industrie.

La convention a pour objet de fixer contractuellement les objectifs partagés entre la Ville de Saint-Étienne et l'Association Vélocio.

■ **Contenu**

La convention, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties :

La Ville s'engage à :

- Participer chaque année à la journée Vélocio par des démonstrations, ateliers, stands,
- Donner à l'association 40 entrées gratuites pour une visite libre du Musée d'Art et d'Industrie (valorisation à hauteur de 260 euros).

L'Association s'engage à :

- Promouvoir le musée d'Art et d'Industrie auprès de ses adhérents,
- Assurer à minima une action culturelle par an au musée afin de promouvoir la figure de Vélocio et de valoriser les collections (conférences, ateliers, rencontres, etc.),
- Distribuer les entrées au musée d'Art et d'Industrie aux 40 premiers inscrits à la journée Vélocio et retourner à la Ville les éventuelles places qui ne seraient pas distribuées.

La convention sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an et dans la limite de 3 ans.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			260,00 € (recettes non perçues)	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	260.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		260.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'Association Vélocio,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS